

PROPOSITIONS POUR UNE COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE BASEE SUR LE CO-DEVELOPPEMENT

I - PREAMBULE

Depuis la période de décolonisation, la fin de la guerre froide et l'effondrement du communisme, la mondialisation de la vie politique, économique, financière et culturelle s'accroît avec une dimension militaire et sécuritaire.

Le monde est de plus en plus ouvertement dominé par les Etats Unis d'Amérique, qui désirent instaurer un nouvel ordre mondial, basé sur les valeurs et la morale occidentales, et dont ils seraient non seulement les maîtres d'œuvre, mais également, les principaux animateurs, de fait, les dirigeants.

Le transnationalisme des acteurs du jeu politique international et des facteurs de puissance, ont pour principales conséquences le déplacement des frontières nationales pour une ouverture à toutes les activités, subissant ainsi l'influence, directe ou indirecte, de la situation internationale.

Pour faire face à ces effets de globalisation, il est nécessaire aujourd'hui, d'être en mesure de mobiliser tous les moyens et énergies, internes et externes, afin de pouvoir défendre les vues et intérêts d'un certain nombre de minorités culturelles que sont, en particulier, en France, les Maghrébins, Africains, Méditerranéens...

De plus, dans la phase de mutation critique que traverse actuellement la France, marquée par une crise aiguë, à la fois politique et économique, aggravée par des pressions internes et externes menant à une déstabilisation et à une exclusion des potentialités humaines prometteuses, il est urgent de regrouper toutes les bonnes volontés, qui ont pour souci majeur, le développement et la prospérité du pays dans un souci de cohésion nationale.

Par ailleurs, la dynamique de la politique euro-méditerranéenne de la Commission de Bruxelles est une opportunité que l'on doit inscrire dans le prolongement de la conférence Euro-Méditerranéenne de Barcelone de 1995 et la perspective de l'émergence d'un (EEEM) Espace Economique Euro-Méditerranée à l'horizon 2010/2012.

En effet, d'ici quelques années des problèmes de tous types de coopération vont se poser, c'est pourquoi la mise en place d'un réseau conséquent, fiable de PMI des PTM (Pays Tiers Méditerranéens) paraît être une voie incontournable. De plus, les progrès des technologies de communications et des ressources humaines issues de l'immigration, nécessitent aujourd'hui la mise en place d'une réelle politique de co-développement entre la France et les PTM en particulier et entre l'Europe et les pays du Maghreb en général. Dans cette optique, un de ses principaux objectifs, en s'appuyant sur les citoyens « franco-méditerranéens » serait de :

- Développer un partenariat industriel à travers des projets entre entreprises maghrébines et françaises,
- Permettre aux entreprises maghrébines d'accéder à la Normalisation et la Certification de leurs produits pour accéder aux marchés français et européens,
- Animer un réseau de PMI sur la question du co-développement et d'un réseau partenarial de PME en particulier au Maghreb,

- Augmenter l'activité économique de part et d'autre de la Méditerranée, dans un souci d'équilibre économique,
- Utiliser les ressources humaines françaises compétentes d'origine maghrébine disponibles (jeunes diplômés issus de l'immigration).

L'importance des données échangées dans ce cadre, permettra sûrement de servir l'industrie européenne et de lui donner accès à un nouveau Marché, et le Maghreb sera mieux préparé à l'intégration de son économie dans l'espace économique Euro-Méditerranéen.

II - UN POLE D'ENTREPRISES EURO-MEDITERRANEENNES

Dans la perspective d'une coopération plus efficace un club d'entreprises euro-maghrébines au service de la coopération franco-méditerranéenne pourrait être créé.

Pour les personnes comme pour les entreprises, l'Europe est à la fois source de contraintes et d'opportunités. Seuls les grands groupes peuvent s'offrir les infrastructures nécessaires pour faire entendre leur voix dans la préparation des réglementations et dans la recherche de financements internationaux européens.

La France essaye pourtant de trouver le moyen d'associer les PME à ses réflexions. Les petites entreprises peuvent bénéficier de programmes spécifiques et peuvent théoriquement s'appuyer sur des organismes facilitateurs subventionnés par l'Union Européenne. Mais, pratiquement, faute de pouvoir suivre le champ complet des actions publiques et communautaires, les PME demeurent incapables de saisir par elles-mêmes les opportunités qui leur sont proposées.

Pour le Maghreb, il s'agit d'aider les entreprises existantes publiques ou privées en particulier les plus dynamiques et volontaires à développer une action de coopération dans un cadre de co-développement méditerranéen.

Pour répondre aux attentes des PME des Pays Tiers Méditerranéens, l'appui d'organisations professionnelles et consulaires, et d'associations permettrait d'offrir un service complet de veille et de lobbying accompagnant des cycles de formation et d'échanges. Ce pôle doit fonctionner avec une structure légère et s'appuyer sur une assistance technique des différents Ministères existant.

III – ELEMENTS D'OPPORTUNITE DE CETTE DEMARCHE

La déclaration de Barcelone de 1995 définissait déjà le cadre d'une coopération de type nouveau entre la communauté européenne et les autres pays établis sur la Méditerranée.

Cet accord prévoit, entre autre, une libre circulation des personnes et des marchandises et la construction d'un espace économique euro-méditerranéen à l'horizon 2010/2012.

Dans la mesure où les questions de certification, de normalisation seront inévitables et incontournables pour l'ensemble des partenaires, il nous semble possible de développer un outil en liaison étroite avec l'aide des acteurs européens et plus particulièrement français, Italiens, espagnols, et Maghrébins : une mission interministérielle euro-méditerranéenne serait peut-être à créer.

Cette mission de structure légère s'appuierait sur les associations et organisations professionnelles existantes en France et dans les pays concernés. Elle serait dans un premier temps plus en charge des problèmes intéressant l'industrie touchant la technologie, la normalisation et la certification dans les domaines relevant de la métallurgie et de la mécanique et des industries utilisatrices connexes (chimie, énergie dont pétrole et gaz, pharmacie et alimentaire...).

Cette structure devra œuvrer pour réduire les entraves techniques aux échanges trans et inter méditerranéens induits par des « réglementations » techniques différentes ou des lectures de certaines normes en particulier Européennes.

Ce sera principalement dans les domaines de la mécanique et de la métallurgie, des industries de la chimie, de l'énergie, de l'alimentaire et de la pharmacie que les enjeux seront les plus criants en tous les cas du côté maghrébin où un grand programme de restructuration industriel est en cours dans « ces pays émergents ».

Les composants d'une telle initiative seront, entre autres :

- D'associer des acteurs industriels aux travaux des groupes d'experts en matières de rédaction des normes ou de codes de construction ou de leurs interprétations ; mise en place des partenariats entre les acteurs industriels français, européens et méditerranéens ; la promotion de personnes « porteurs de projets industriels euro-méditerranéens » dont les projets relèvent de nos compétences et de nos expertises ; la formation d'ingénieurs et de techniciens euro-méditerranéens par la voie de la formation professionnelle par alternance et en partenariat avec des entreprises françaises et maghrébines.
- La création et l'interconnexion de structures permettant de promouvoir et de qualifier du personnel intervenant dans les domaines spécifiques tels que les contrôles non destructifs (COFREND) etc ; cette initiative doit s'appuyer en particulier sur des relations professionnelles et personnelles privilégiées entre les réseaux de l'administration, des industries et des écoles d'ingénieurs pour autant qu'elles soient mobilisables : Syndicats professionnels, COFACE, DRIRE, CETIM, ANVAR, Ecoles des Mines, ICAM, Municipalités, Compagnies Consulaires... de part et d'autre de la Méditerranée.

IV - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DE CETTE INITIATIVE

- Des objectifs opérationnels sur la question de la normalisation :

Près de 10 ans après la signature de l'accord de Barcelone, des initiatives économiques et sociales en matière de coopération sont mises en œuvre. Elle pourrait très rapidement, grâce à sa pluridisciplinarité et interculturelité, s'appuyer sur un programme ambitieux, structuré et adapté aux besoins du développement des relations économiques et industrielles euro-méditerranéennes.

- Une équipe pluridisciplinaire et interculturelle :

Il s'agit de constituer une « **task force** » qui aurait pour mission d'initier et de développer des actions de co-développement au service de la coopération entre les opérateurs économiques de part et d'autre de la Méditerranée. Une équipe composée, dans un premier temps, de compétences avec différents volets d'expertise (industriel, juridique, financier, culturel et politique) devra bénéficier de financements européens (Meda) et nationaux.

La contribution nationale pourra s'effectuer pour chaque Etat sous forme de moyens matériels et techniques mis à la disposition de l'équipe (le détachement de personnels à temps complet ou partiel sur des missions).

Les débouchés possibles pourraient permettre à certaines organisations, principalement françaises, de se développer en fonction des compétences dont elles disposent et ainsi permettre des transferts de savoir-faire et de techniques vers d'autres organisations (Méditerranéennes en majorité) qui en exprimeraient les besoins dans des conventions de partenariat et de co-développement.

A l'aube d'un nouveau siècle, l'économie mondiale sera répartie en quatre grandes zones de libre échange : la NAFTA pour l'Amérique du Nord (370 millions de consommateurs), le MERCOSUR pour l'Amérique Latine (500 millions de consommateurs), l'ASEA pour l'Asie (250 millions de consommateurs) et l'Union Européenne (375 millions de consommateurs). Dans cet univers en évolution, le Maghreb construit les bases d'un nouveau marché qui fait l'objet de toute l'attention de la communauté internationale. Dans ce dernier cas, les développeurs internationaux ne font pas face à un marché institutionnel, mais dans un territoire où une nouvelle logique de marché est en cours de définition, il faut ainsi être prêt à inventer, à construire et proposer de nouvelles alternatives commerciales et productives. Par ailleurs, le sud de la méditerranée et notamment l'Afrique du Nord constitue pour l'Europe, une zone complémentaire privilégiée tant par sa culture, ses liens d'amitié traditionnelle que par ses ressources. Ne pas intégrer cette zone dans les zones de coopérations et de co-développement de l'Union Européenne, c'est en réalité oblitérer notre avenir.

Le monde des affaires doit être soutenu pour adapter son analyse, sa stratégie et ses modes opératoires pour affronter cette nouvelle réalité et prendre une longueur d'avance.

- Une démarche permettant principalement :

- Des diagnostics technologiques, des opportunités d'affaires, la gestion des ressources humaines (immigration) et développement local...

Il faut être suffisamment structuré et fort pour atteindre sa cible ; le développement international des marchés ne laisse pas de place à l'improvisation...

Analyser ensemble l'efficacité de l'organisation des programmes et des actions dans le contexte d'une internationalisation de ses marchés, produire ensemble une stratégie d'affaires en co-développement qui soit promise à succès.

- Des informations stratégiques sur les affaires économiques et les flux migratoires

Les actions de co-développement s'appuieront sur une stratégie gagnante et devront, pour se développer, prendre en compte les éléments factuels de l'actualité des marchés et de leur environnement. Cette stratégie, doit, au travers d'objectifs quantifiables, refléter les points forts du moment sur les marchés que l'on veut conquérir et développer.

Procurer des études de marchés, démonstrations commerciales et organiser des missions d'information. Faciliter également des associations d'affaires, l'élargissement de réseaux d'influences et de partenaires. Présélectionner des distributeurs potentiels, des possibles clients, sous-traitants, et partenaires recommandés. L'action peut également s'étendre au recensement des opportunités d'aides de la part des institutions publiques et financières.

- Une assistance technique et administrative aux affaires de dimension nationale et euro-méditerranéenne

Trop souvent, l'expérience des marchés internationaux s'acquiert après une longue liste d'essais aussi pénibles que coûteux. Combien d'entrepreneurs d'origine méditerranéenne n'ont-ils pas été découragés par tant d'énergies dépensées en vain dans un processus de tâtonnement et d'échec ?

Etablir conjointement un processus de développement et de **choix stratégiques** dans le contexte international, et guider dans un **schéma décisionnel**.

Préparer les **démarches officielles** auprès des organismes européens publics et privés et organiser **des rencontres et des missions d'affaires ciblées**.

Assister dans un processus évolutif une **communication commerciale spécifique interne et externe à l'échelle de l'espace économique euro-méditerranéen.**

Organiser un **calendrier de rencontres euro-méditerranéennes** avec des partenaires techniques ou stratégiques et en structurant des **rencontres, échanges commerciaux, démarches, partenariats et homologations.**

Etre présents aux côtés des opérateurs, entrepreneurs, lors des événements importants tels que des salons, conférences...

Mustapha BOURAS
Président du CEFIR
Prof. Jean Monnet (ICAM)

Mai 2007